



OFFRE D'EMPLOI

CONCIERGE

(Poste syndiqué : temporaire, sur appel selon les besoins
du Service pour effectuer des remplacements)

La Ville de L'île-Perrot est à la recherche d'une personne débrouillarde et manuelle afin de pourvoir un poste de concierge temporaire.

VOS PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du directeur du Service des loisirs, vous exécuterez différentes tâches reliées au travail d'entretien préventif, d'entretien physique et d'entretien ménager dans les édifices municipaux. Concrètement, vous aurez les responsabilités suivantes :

- Balayer, nettoyer, décaper et polir les planchers ;
- Épousseter et nettoyer les petits et les gros ameublements, division des bureaux et toute autre surface qui le nécessite ex : filières, bords de fenêtres, ordinateurs, claviers, téléphones et autres ;
- Vider et nettoyer tous les paniers à rebuts et récupération ;
- Nettoyer et désinfecter les toilettes, les urinoirs, lavabos et douches et enlever les dépôts de calcium ;
- Laver et nettoyer les fenêtres, encadrements des fenêtres intérieures et les portes vitrées des entrées ;
- Nettoyer tous les stores ;
- Laver les murs ;
- Remplir les dispensateurs de savon, de papier et autres ;
- Vider les cendriers extérieurs, ramasser les déchets autour des bâtiments ;
- Arroser les plantes ;
- Nettoyer et épousseter les escaliers et rampes d'escalier ;
- Informer la Ville de L'île-Perrot de toutes anomalies constatées qui pourraient détériorer la bonne condition du local.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont à titre indicatif seulement. Vous pourrez accomplir d'autres tâches connexes reliées à ce poste selon les besoins.

VOTRE PROFIL

- Diplôme de 5^e secondaire (ou équivalence obtenue) ;
- Détenir de l'expérience pertinente relative au poste ;
- Maîtriser le français écrit et oral ;
- Être titulaire d'un permis de conduire valide ;
- Être en bonne condition physique ;
- Posséder un grand sens des responsabilités ;
- Faire preuve d'autonomie, de rigueur et de débrouillardise ;
- Avoir la capacité de travailler efficacement en équipe ou seul.

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste temporaire : le nombre d'heures de travail dépendra des besoins en remplacement ;
- Le salaire est établi selon la convention collective en vigueur : 21,38 \$/heure.

POSTULEZ MAINTENANT !

- Veuillez accompagner votre CV d'une lettre de présentation
- Pour postuler : emplois@ile-perrot.qc.ca
- Date limite : 14 mai 2019, 16 h

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seules les personnes sélectionnées seront contactées.

La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi.

L'emploi du masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Élisabeth Guilbault, CRHA
Directrice du Service des ressources humaines